

**ARRETE MUNICIPAL PROVISOIRE**  
**Portant réglementation de la circulation**  
**RD 35 rue de la Bastide**  
**Commune d'Asson**

Le Maire de la Commune d'Asson

- Vu le Code de la Route,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'on modifié ou complété,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'en raison de travaux sur les réseaux d'eau potable sur la RD 35, rue de la Bastide, il convient de réglementer la circulation sur cet axe pendant la durée des travaux, qui s'effectueront du jeudi 11 juin au vendredi 3 juillet 2015.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**ARRETE**

**Article 1 :** La circulation RD 35, rue de la Bastide, sera réglementée pendant la durée des travaux du jeudi 11 juin au vendredi 3 juillet 2015. La circulation se fera par demi-chaussée, avec un alternat par feux tricolores.

**Article 2 :** Le stationnement est interdit au droit des travaux.

**Article 3 :** La pré-signalisation et les limites des prescriptions seront indiquées par signaux réglementaires conformes à la signalisation des routes pendant toute la durée des travaux, mis en place et sous la responsabilité de l'entreprise chargée des travaux :

Entreprise SNATP  
2 rue Principale  
BP 456  
64234 LESCAR Cédex

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée

- Entreprise SNATP
- M. le Commandant de Brigade de gendarmerie de Nay

Fait à Asson 10 juin 2015

Le Maire  


Marc CANTON



L'ADJOINT DÉLÉGUÉ  
Marie-Françoise CAPELANI